

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ  
DU 28 AOUT 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine DUBOIS, Maire,  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de la convocation du conseil municipal : 20/08/2019

**Présents** : Messieurs Philippe VÉRON, Jean-Paul PINEAU, Thierry GIRAULT, Sylvain LELOUP, Fabrice MALET, Franck SAVIGNARD et Mesdames Christine DUBOIS, Marina PIAU, Sophie BOULIN, Virginie MARSOLLIER-BIELA (*arrivée à 21h05*)

**Absents excusés** : Monsieur Philippe LETERME, Madame Marie-Thérèse CHAUVEAU-BOULVRAIS représentée par Madame Christine DUBOIS, Madame Michelle ROUSSEAU représentée par Madame Sophie BOULIN et Madame Stéphanie TRIPOTIN représentée par Madame Marina PIAU

**A été élu secrétaire de séance** : Madame Marina PIAU

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal étudie l'ordre du jour.

**Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des renonciations à l'exercice du droit de préemption urbain qu'elle a délivrées dans le cadre de ses délégations :

- Parcelle cadastrée section B n° 621, située 3 Résidence de l'Angelière ;
- Parcelles cadastrées section A n° 42 et A n° 43, situées 4 Rue du Maine ;
- Parcelle cadastrée section A n° 1655, située 3 Rue des Camélias ;
- Parcelle cadastrée section B n° 1047, située 83 Rte de Bazougers ;

*Délibération n° 45/2019*

**Vote des subventions pour 2019 – demande de subvention de la MAM « Je MAM'use »**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande de subvention de la MAM « Je MAM'use » suite à son ouverture le 1<sup>er</sup> mai 2019. Celle-ci se situe dans le lotissement « Le Jardin des Capucines » au 7 Impasse des Primevères.

Etant donné que cette MAM propose une nouvelle offre de garde pouvant répondre aux besoins des parents ayant des horaires non standardisés, la commission finances a étudié cette demande de subvention et propose le versement d'une aide exceptionnelle de 800 €. Cette aide pouvant être versée suite à l'ouverture de cette MAM et sur présentation de justificatifs d'achats d'équipements éducatifs destinés aux enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance de l'ensemble des justificatifs, à l'unanimité, décide de suivre l'avis de la commission finances et donc de verser cette subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à la MAM « Je MAM'use ».

Cette subvention sera prélevée sur la réserve du compte 6574 « subventions » du budget principal 2019.

*Réception en Préfecture le 06 septembre 2019*

*Délibération n° 46/2019*

**PERSONNEL COMMUNAL : fixation du montant de la prime de fin d'année pour 2019**

Vu les dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 21 juin 2019,

Considérant que l'indice INSEE des prix à la consommation a enregistré une évolution de 1,3557 % sur la période de référence,

Décide :

**Article 1 : Fixation du montant**

La prime dite de fin d'année est fixée à 968,53 € net à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent.

**Article 2 : Conditions d'octroi**

Elles sont les suivantes :

- Agents à temps non complet : au prorata de la durée hebdomadaire de travail ;
- Agents à temps partiel : selon le même prorata que celui appliqué sur le salaire ;
- Agent présent une partie de l'année seulement : au prorata temporis (avec une présence d'au minimum 3 mois quel que soit le statut) ;
- Chaque agent supportera la nouvelle cotisation RAFP en fonction de sa situation ;

La prime de fin d'année sera versée aux agents titulaires et non titulaires.

**Article 3 : Versement**

Cette prime sera versée avec le salaire de novembre 2019.

**Article 4 : Exécution**

Madame le Maire et le Payeur départemental sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Mayenne.

*Réception en Préfecture le 06 septembre 2019*

*Arrivée de Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA à 9h05*

**Dossier « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire »**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la première ébauche du plan projet pour le futur bâtiment de l'accueil périscolaire. La commission spéciale « suivi du projet accueil périscolaire » s'est réunie le lundi 26 août 2019 avec l'architecte pour demander des ajustements au plan proposé.

Monsieur Anthony MORIN, Architecte, a pris note des remarques pour pouvoir peaufiner son plan ; il va prendre attache ensuite près de l'Architecte des Bâtiments de France pour avis et validation.

Une fois la deuxième ébauche du plan réalisée, la commission spéciale se réunira de nouveau avant une validation du projet et de l'estimation financière en réunion du Conseil Municipal sur septembre 2019 (réunion exceptionnelle). Le permis de construire pourra ensuite être déposé.

Les dossiers de demandes de subventions pourront également être validés.

*Délibération n° 47/2019*

**LAVAL Agglomération – approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) suite aux transferts de fiscalité et de compétences**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport final de la CLECT approuvé à la majorité lors de sa réunion du 10 juillet 2019,

**EXPOSE**

La CLECT qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les EPCI et leurs communes membres en vue notamment du calcul des attributions de compensation (AC), s'est réunie les 19 juin et 10 juillet 2019 pour évaluer :

- Les transferts de fiscalité liés à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Les transferts et restitutions de compétences liées à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Le transfert de compétence Enseignements Artistiques ;

Son rapport a été adopté en séance du 10 juillet 2019. Il doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Le Président de la CLECT a transmis à chaque commune membre de l'EPCI, par courrier en date du 19 juillet 2019 ledit rapport. Les communes doivent délibérer dans un délai de 3 mois à compter de cette transmission.

Après ces votes, les AC définitives seront adoptées par le Conseil Communautaire de LAVAL Agglomération.

Il vous est demandé d'approuver le rapport de la CLECT en date du 10 juillet 2019, annexé à la présente délibération qui détermine le montant des charges transférées pour chacune des communes de LAVAL Agglomération.

## **DÉLIBÈRE**

### **Article 1**

Le Conseil Municipal, par 11 (onze) voix pour, 1 (une) voix contre et 1 (une) abstention, approuve le rapport de la CLECT en date du 10 juillet 2019 fixant le montant des attributions de compensation tel que présenté par commune.

### **Article 2**

Madame le Maire est autorisée à signer tout document à cet effet.

### **Article 3**

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

*Réception en Préfecture le 09 septembre 2019*

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Référendum d'Initiative Partagée (RIP) :** Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture par le Ministre de l'Intérieur de la période de recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris.

Cette période a commencé le jeudi 13 juin 2019 à zéro heure, pour une durée de neuf mois.

Un électeur peut ainsi déposer son soutien sur le site internet « Référendum d'Initiative Partagée » (<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/>) selon trois modalités :

- Directement sur ce site ;
- En utilisant les bornes d'accès à internet mises à disposition dans certaines mairies du département ;
- En complétant par écrit un formulaire et en le faisant enregistrer par un agent public dans ces mêmes mairies ;

Une information va être portée sur le site internet pour en informer les Louvignéens.

## **Commission Entretien & Cadre de vie / Vie associative**

**Point sur les dossiers en cours :** Monsieur Philippe VÉRON, Adjoint au Maire, fait un point sur les dossiers en cours :

- Accueil périscolaire – point sur le transfert du local avec visite de la PMI : des travaux ont été réalisés pendant l'été :

- Peinture des murs ;
- Remplacement des radiateurs ;
- Installation de la porte antipanique qui était sur l'ancien local + des éclairages de sécurité ;
- Divers aménagements électriques ;

La PMI est venue faire une première visite des locaux le vendredi 23 août 2019 à 14h. Quelques remarques ont été notées par Madame Virginie DELAHAYE, responsable territoriale de PMI.

Une deuxième visite est d'ores et déjà programmée le mardi 03 septembre 2019 à 14h30 pour qu'elle puisse finaliser son rapport avant transmission de son avis à la DDCSPP.

- Groupe scolaire : les plateaux vont être remplacés sur les tables en bois de la cour de l'école.

## **Commission Vie scolaire & Jeunesse**

**Rentrée scolaire 2019 / 2020** : Madame Marina PIAU, Adjointe au Maire, donne le compte-rendu de l'organisation prévue pour la rentrée scolaire 2019/2020 :

- **Effectifs** : 148 élèves inscrits ;

- **Personnel communal** : Madame Angélique CRAUSER occupera le poste d'Adjoint technique territorial à 3h45/35<sup>ème</sup> et elle effectuera :

- Le ménage de l'accueil périscolaire le soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 18h45 à 19h30 (0h45) ;

- Le ménage de la salle de motricité le vendredi soir de 18h00 à 18h45 (0h45) ;

Elle va signer son contrat de travail en fin de semaine (contrat horaire du 02 septembre 2019 au 18 octobre 2019 inclus).

- **Organisation du service des repas au restaurant scolaire** : une nouvelle organisation va être nécessaire pour rééquilibrer les effectifs sur les deux services et pallier l'absence d'un Adjoint technique sur le 1<sup>er</sup> service de 12h à 12h45.

- **Projet ENIR** : la convention n'est toujours pas revenue de l'Académie de Nantes pour signature de Madame le Maire. Le matériel ne sera pas installé pour la rentrée scolaire.

## **Commission Aménagement & Urbanisme**

**Compte-rendu de la commission Aménagement & Urbanisme du 13 août 2019** : Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, donne le compte-rendu de la commission Aménagement & Urbanisme du 13 août 2019 :

- **Instruction du permis d'aménager « Le Jardin des Capucines VI »** : suite au dernier Conseil Municipal, vous trouverez ci-dessous, en italique, les réponses apportées par la société Coop Logis :

- La création d'un cheminement protégé pour les piétons (principalement pour sécuriser les enfants) : *l'objectif est de faire des deux voies en impasse des zones partagées, que les enfants et piétons peuvent s'approprier. Les véhicules sont ainsi incités à ne pas rouler vite. Si l'on crée un trottoir, nous perdons complètement cet effet et au contraire, les véhicules ont tendance à accélérer. C'est aussi la raison pour laquelle le stationnement est alterné.*
- Un espace parking pour répondre aux besoins de stationnement (5 places en sortie des Capucines IV ne semblent pas suffisantes) : *il est prévu 14 emplacements de stationnement + 5 en entrée + 4 à l'est du lot n° 13, soit un total de 23 places auquel il faut ajouter les 32 sur les lots (2 places par lots).*
- Est-il bien prévu 2 places de stationnement sur chaque lot ? : *oui, effectivement il y a bien deux places par lot.*
- Quelle est la hauteur maximum des arbres à tiges qu'il est prévu d'être planté ? : *le plan des plantations sera fait en collaboration avec la Commune le moment venu.*
- Quelle est l'utilité du mini-giratoire ? : *il est prévu pour les pompiers (demi-tour). A l'autre extrémité, l'allée piétonne prévue fait 4 mètres de large, structurée comme une voirie avec bicouche ocre et fermée à la circulation avec des potelets amovibles, toujours pour la circulation des pompiers.*
- Les entrées de parcelles sont-elles figées ? : *non, mais il est souhaitable qu'elles soient respectées telles qu'indiqué au plan pour la bonne orientation des logements.*

*Délibération n° 48/2019*

### **Dénomination de l'Impasse du Jardin des Capucines VI**

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, explique que le Conseil Municipal doit délibérer sur la dénomination de l'Impasse du Jardin des Capucines VI.

La commission Aménagement & Urbanisme, réunie le 13 août 2019, propose de donner la même dénomination pour l'Impasse dans sa globalité.

En ce qui concerne la numérotation métrique, le point zéro sera défini comme étant l'axe du croisement de ladite Impasse avec la Rue des Mimosas. Tous les lots situés à droite de cet axe seront pairs et inversement ceux de gauche seront impairs.

Une signalétique pourra être apposée au droit du carrefour pour prévenir les usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de suivre l'avis de la commission Aménagement & Urbanisme et de nommer cette impasse :

- Impasse du Jasmin ;

Arrête la numérotation des parcelles conformément au plan annexé à la présente délibération et décide de fournir les plaques de numérotation à chaque riverain.

Tous les différents services (DDFIP 53 (service du cadastre), SDIS 53, La Poste, LAVAL THD, France Télécom, ENEDIS, LAVAL Agglomération (service eau et assainissement + SIG), ...) seront avertis par courrier de ces décisions.

*Réception en Préfecture le 09 septembre 2019*

*Délibération n° 49/2019*

### **Travaux de voirie 2019**

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le devis reçu de la société EUROVIA Atlantique, de Bonchamp les Laval (Mayenne), pour la réalisation des travaux de voirie 2019 :

- Elargissement de chaussée dans le virage du chemin d'accès à « La Petite Gaudinière » : 1 475,00 € HT soit 1 770,00 € TTC ;
- Travaux Place St Martin (accès à l'Eglise, création d'un parking) : 9 149,00 € HT soit 10 978,80 € TTC ;
- PATA : 3 326,00 € HT soit 3 991,20 € TTC ;
- Chemin piétonnier « Impasse des Primevères » : 2 650,00 € HT soit 3 180,00 € TTC ;
- Impasse dans le Domaine des Charmes : 2 010,00 € HT soit 2 412,00 € TTC ;

Le montant total est de : 18 610,00 € HT soit 22 332,00 € TTC.

Après avoir étudié les différentes propositions et au vu des crédits prévus au budget 2019, la commission Aménagement & Urbanisme propose de ne retenir que les travaux suivants :

- Elargissement de chaussée dans le virage du chemin d'accès à « La Petite Gaudinière » ;
- PATA ;
- Impasse dans le Domaine des Charmes ;

Le montant total est de : 6 811,00 € HT soit 8 173,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de suivre l'avis de la commission et de retenir le devis de la société EUROVIA Atlantique pour les travaux suivants :

- Elargissement de chaussée dans le virage du chemin d'accès à « La Petite Gaudinière » : 1 475,00 € HT soit 1 770,00 € TTC ;
- PATA : 3 326,00 € HT soit 3 991,20 € TTC ;
- Impasse dans le Domaine des Charmes : 2 010,00 € HT soit 2 412,00 € TTC ;

Les crédits budgétaires sont prévus sur le compte 615231 « Voiries » du budget principal 2019 (fonctionnement dépense).

*Réception en Préfecture le 09 septembre 2019*

**Point sur les dossiers en cours :** Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, fait un point sur les dossiers en cours :

- Mise en place de la collecte des déchets en apport volontaire : Madame le Maire explique au Conseil Municipal avoir rencontré M. Ludovic GIEUX de LAVAL Agglomération le lundi 15 juillet 2019 pour prendre connaissance des trois emplacements qu'il préconise.

- Le 1<sup>er</sup> emplacement en l'état à l'intérieur du parking de la Mairie ;
- Et 2 emplacements près de l'ancienne déchetterie ;

Un emplacement près de l'ancienne déchetterie est plus particulièrement retenu (emplacement déjà proposé par la Commune au tout début du projet) et une étude de faisabilité est lancée auprès du cabinet de géomètre.

Une seconde visite sur site a été réalisée le jeudi 22 août 2019 entre M. GIEUX et le géomètre chargé de l'étude des réseaux sur la nouvelle zone d'implantation du PAV Parking de la Mairie mais près de l'ancienne déchetterie.

M. GIEUX étant en congés cette semaine, nous sommes dans l'attente de son retour.

A noter, le prochain conseil municipal est programmé le :

- 24 septembre 2019 ;

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la présidente a déclaré la séance close.

Christine DUBOIS, Présidente	Philippe VÉRON	Marina PIAU
Jean-Paul PINEAU	Sylvain LELOUP	Marie-Thérèse CHAUVEAU- BOULVRAIS <b>Absente excusée</b>
Michelle ROUSSEAU <b>Absente excusée</b>	Philippe LETERME <b>Absent excusé</b>	Sophie BOULIN
Fabrice MALET	Thierry GIRAULT	Franck SAVIGNARD
Stéphanie TRIPOTIN <b>Absente excusée</b>	Virginie MARSOLLIER-BIELA	